



1er VIDE GRENIER DU PORT NORD LE DIMANCHE 4 JUIN 2017

Article 1 : Le 1^{er} Vide Grenier du Port Nord est organisé le Dimanche 4 Juin 2017, par le Conseil de Quartier Nord sur le parking de la fête foraine de 8h00 à 18h00.

Article 2 : L'inscription au vide grenier est réservée prioritairement aux particuliers domiciliés à Fouras. La vente de produits professionnels n'est pas autorisée. Une participation de **5 Euros** est demandée à chaque exposant. La somme recueillie sera intégralement reversée à la **SNSM de l'Île d'Aix**.

Article 3 : Chaque emplacement d'une longueur de 5 mètres avec un stationnement de véhicule, sera attribué selon l'ordre d'arrivée le matin (pour des raisons d'organisation et de sécurité). L'arrivée des exposants se fera par l'accès direct situé **Boulevard de l'Océan de 6h45 à 8h00**. Les exposants seront accompagnés sur l'emplacement par des placiers.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. De plus, l'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Article 5 : Chaque exposant est responsable de son emplacement et du nettoyage de celui ci à la fin du vide grenier. Pour cela, un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée. Il est interdit de laisser des invendus sur le parking.

Article 6 : En cas d'annulation pour des raisons météorologiques ou en cas d'absence de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du vide grenier.

Article 8 : Seuls les dossiers complets accompagnés des justificatifs demandés et du règlement seront pris en considération.

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Signature :

Merci de joindre obligatoirement la copie de la Carte d'Identité ou du Passeport ou du Permis de Conduire, accompagnée d'un justificatif de domicile à Fouras et de votre règlement par chèque (5 Euros) à l'ordre de la SNSM de l'Île d'Aix.

Inscriptions possibles dès le Lundi 17 Avril 2017 jusqu'à épuisement des emplacements.

A déposer à l'Accueil de la Mairie